

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	21
représentés	6
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS
 Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD
 Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET
 Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
 Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL
 Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 181

Objet : Report de la délibération relative à la demande de subvention pour l'étude environnementale et technique pour la construction d'une via ferrata

VU la note de synthèse n° 2022-170 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, vie scolaire et handicap » réuni le 2 décembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Joël MOUREAUX, conseiller municipal délégué aux sports,

CONSIDERANT que lors du forum des associations organisé par la ville de Poligny le samedi 3 septembre 2022, deux jeunes polinois Messieurs MARTELET Tristan et NICOLE Lois ont interpellé Monsieur MOUREAUX, conseiller municipal délégué au sport, pour lui présenter un projet de via ferrata à mettre en place sur un site à Poligny,

CONSIDERANT que ces deux jeunes polinois sont venus présenter leur projet aux élus : un parcours de via ferrata, d'une longueur de 200 m à 600 m environ, sur une falaise pouvant accueillir le projet en fonction de sa solidité, avec dans un 1^{er} temps une étude de faisabilité comprenant une étude environnementale,

CONSIDERANT que la via ferrata est un itinéraire aménagé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments métalliques spécifiques destinés à faciliter la progression. La sécurité est optimale grâce à une ligne de vie qui permet l'auto-assurance des pratiquants. Les pratiquants avancent à l'aide de câbles, de marches, d'échelles, de ponts suspendus, de passerelles... et une main courante (aussi appelée ligne de vie) permet de l'auto-assurance des pratiquants en permanence.

.../.

.../. 2 –

CONSIDERANT que deux bureaux d'étude ont été consultés : le bureau «CD Eau Environnement » pour la réalisation d'une étude environnementale et le bureau d'études « Technigrimp », pour la réalisation d'une étude technique pour la construction d'une via ferrata : étude d'implantation générale (accès, parking, panneautage, zonage, contraintes, relevés cadastraux), étude géotechnique, étude sur les potentiels utilisateurs, visite sur place et proposition de tracé, préconisation des matériaux, restitution sur site, coût de réalisation.

CONSIDERANT que le montant total des études est estimé à 31 903.75 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

DECIDE de reporter le vote de cette délibération à une séance ultérieure du conseil municipal, sachant qu'il est nécessaire d'obtenir de plus amples informations sur le fonctionnement d'une via ferrata et le coût annuel d'entretien d'un tel équipement.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]

Dominique BONNET